

Colombie: des paramilitaires démobilisés ont admis avoir commis 30 500 crimes

24-02-2010

Les ex-combattants ont aussi admis la disparition 2 520 personnes pendant 20 ans, a révélé le rapport de l'Unité « Justice et Paix ».

Quelques 4 112 ex-membres des Auto-défenses Unies de Colombie (AUC, paramilitaires) ont assuré avoir perpétré 30 470 meurtres entre le milieu des années 80 et leur démobilisation à partir de 2003, a indiqué le rapport de l'Unité « Justice et Paix » du Ministère public connu ce mardi.

Les autorités vérifient l'information et jusqu'à présent ils ont validé des dénonciations sur 11 797 homicides, a expliqué à l'AFP une source de l'organisme.

Une loi promue par le gouvernement fixe une peine maximale de huit années de prison pour les paramilitaires qui se sont soumis à la justice, reconnaissent leurs crimes et octroient des réparations aux victimes.

Le Ministère public a reçu des déclarations des ex-combattants qui décrivent plus de 1 000 massacres, 1 400 recrutements de mineurs ; 2 500 disparitions forcées, 2 300 déplacements forcés et 1 600 extorsions, outre plus de 1 000 enlèvements, précise le rapport.

Selon les autorités, un massacre implique le décès d'au moins quatre personnes dans une même attaque.

Jusqu'en décembre dernier, le Ministère public a validé la véracité de 485 massacres, 1 093 recrutements de mineurs, 1 412 disparitions forcées, 747 déplacements massifs, 623 extorsions et 392 kidnappings, indique la source.

La Loi « Justice et Paix » offre des avantages juridiques aux paramilitaires des AUC (ennemis tenaces de la guérilla) qui ont été démobilisés dans un processus promu par le gouvernement du président Alvaro Uribe, entre 2003 et 2006 en échange de leur désarmement et de la confession de leurs crimes.

Quelques 32.000 paramilitaires ont rendu les armes dans ce processus.

Or, des organismes de défense des droits de l'Homme dénoncent qu'un chiffre indéterminé de paramilitaires « démobilisés » agissent en réalité aujourd'hui dans des bandes criminelles au service des trafiquants de drogues..

Source Afp, 22 février 2010.

<http://www.eltiempo.com/colombia/ju...>

Traduction A. Garcia